

Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur - Section Locale - Subvention exceptionnelle

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur, Section Locale du Doubs, sollicite de la Ville une subvention exceptionnelle de 15 000 F à titre de participation au financement de l'annuaire de ses membres.

Cette Association à but non lucratif a pour objet principal de promouvoir le prestige du Premier Ordre National et d'assurer un soutien moral et matériel à ses membres les plus âgés. Elle compte actuellement près de 450 membres décorés, à titre civil ou sous les armes, de la Légion d'Honneur.

Les subventions qu'elle perçoit de la Région et du Département ne lui permettent pas d'assurer un fonctionnement normal de l'Association.

Le Conseil Municipal est appelé :

- à décider le versement d'une subvention exceptionnelle de 15 000 F au profit de la section locale de la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur,

- et en conséquence à décider d'imputer cette somme sur le crédit inscrit en dépenses au BP 98, compte 92.022.6574 CS 20500.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 3 juin 1998.